



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2018-90001

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint et greffier de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 mai 2018**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2018-90001**.

Cette demande, déposée par le mandataire du terrain situé au 415, boulevard Jacques-Cartier sur le lot 4 369 158 dans la zone C-35, vise la subdivision du lot en deux parties. Le *Règlement de lotissement 350* stipule que la largeur avant minimale d'un lot doit être de 30 mètres. L'élément dérogatoire est donc la largeur avant minimale de 22 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 mai 2018 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick, Shannon.

SIGNÉ À SHANNON, QUÉBEC, CE 20^e JOUR D'AVRIL 2018

Le directeur général adjoint et greffier,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA